

4 Économie

Entretien avec le vice-Premier ministre en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat social et du Logement...

...Bruno Ben Moubamba : " Il est inadmissible que certains directeurs généraux de sociétés en échec puissent faire ce qu'ils veulent "

Propos recueillis par Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

Face à ce qu'il considère comme de l'insubordination de la part des directeurs généraux de la SNLS et de la SNI, pourtant suspendus par leur conseil d'administration respectifs, mais toujours en poste, le vice-Premier ministre interpelle le chef du gouvernement sur ces dérives qui mettent à mal l'exécution du vaste programme de logements sociaux et affaiblissent l'autorité de l'Etat.

l'union. Monsieur le vice-Premier ministre, vous avez ouvertement fustigé le bilan du directeur général de la Société nationale du logement social (SNLS), Paul Mapessi, en des termes peu flatteurs. Que reprochez-vous concrètement à votre collaborateur ?

Bruno Ben MOUBAMBA : Dans un État de droit, un fonctionnaire n'a pas à faire dans l'insubordination face à l'autorité de l'État ! C'est pourtant ce que se permettent certains Directeurs généraux. C'est inacceptable ! Récemment, le gouvernement a fait intervenir les forces de l'ordre et de défense du côté d'Angondjé et Bikélé pour ramener la sérénité à l'intérieur des lotissements placés sous la gestion de la SNLS. Comment expliquer qu'après un an et demi, la SNLS n'ait pas perçu un seul loyer sur ces logements ? C'est une perte financière pour la Société mais également pour l'Etat qui a cédé son foncier à cet organisme sous-tutelle. Lorsque nous avons ramené l'ordre précisément à Angondjé, l'Etat a découvert un certain nombre de choses parmi lesquelles un trafic de logements et de fonciers. Ce trafic ne pouvait pas s'effectuer sans complicité de certains agents de la SNLS, ce que les enquêtes judiciaires vont certainement démontrer. Il est normal que le Directeur général réponde des dérives constatées autour de la SNLS à moins que ses "soutiens" ne soient plus forts que la justice. Le chef de l'Etat et le Premier Ministre ne m'ont pas nommé pour fermer les yeux sur la corruption à l'Habitat. Pour exemple, des particuliers ont payé entièrement leurs maisons à Bikélé, mais n'ont jamais pu les occuper en raison d'un problème probable de malversations financières. En effet, les projets de lotissements de 2049 maisons ont été financés grâce à l'accompagnement de banques pour plus de 55 milliards de francs. Pourtant, jusqu'à présent ces projets ne sont toujours pas achevés. Le responsable doit expliquer ces échecs alors que les banques ont financé les logements de Bikélé et que les populations les ont payés ! Où est l'argent de la SNLS ? Qu'a-t-elle fait du foncier ? Pourquoi les logements ne sont-ils pas terminés ? Toutes ces interrogations nous ont amené à prendre une décision : suspendre le Directeur général en vertu de la loi 08/91 avec l'appui du "Conseil d'Administration" de la SNLS, il y a deux semaines. Celui-ci a d'ailleurs d'autres griefs contre



Photo : M.A.M

Le vice-Premier ministre, ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat social et du Logement, Bruno Ben Moubamba.

Monsieur Mapessi notamment en termes de suspension de ventes de terrains de manière illégale.

Y aura-t-il des poursuites judiciaires contre monsieur Mapessi, vu que l'on parle de malversations financières ?

Ce qu'il faut retenir, c'est que certains terrains ont été vendus alors même que ceux-ci devaient être utilisés pour la construction de logements au profit des Gabonais ayant besoin d'habitations décentes comme le souhaite le Président de la République Ali Bongo Ondimba. Laissons la justice faire son travail. Rappelons que le problème de la SNLS remonte, à son origine en 2013, avec son statut juridique hybride et un Conseil d'administration qui ne s'est jamais renouvelé malgré l'obligation statutaire de le faire tous les deux ans. On a finalement créé une société qui s'appelle la Société Nationale de Gestion et de Construction du Logement Social (SNGCLS) et la Société Nationale des Logements Sociaux (SNLS). On ne sait pas qui est propriétaire de quoi et qui fait quoi. Pendant ce temps les employés de la SNLS ne sont pas payés depuis des mois.

Le 14 février dernier, vous aviez adressé également une note à l'attention du directeur général de la Société nationale immobilière (SNI), Juste Valère Okologho, faisant état de sa suspension pour une période de trois mois. Sauf que ce dernier est toujours en poste. N'est-ce pas un cuisant revers pour vous ?

Premièrement, je n'ai pas démis Monsieur Juste Valère Okologho de ses fonctions. Seul le président de la République peut le faire. Je l'ai simplement suspendu. Je tiens à rappeler que j'ai écrit à l'Agent Judiciaire de l'Etat pour l'interroger sur la décision de suspension du directeur général de la SNI. Il m'a répondu ceci : "Le ministre de tutelle est compétent pour prendre des mesures conservatoires telles que la suspension de fonction à l'encontre d'un agent dans les

conditions prévues par la disposition précitée". En conséquence précise l'Agent Judiciaire de l'Etat : « La décision de suspension de fonction que vous avez notifiée au Directeur général de la SNI est régulière » selon la loi. La loi est donc de mon côté. L'insubordination face à l'autorité de l'Etat est regrettable.

Lorsqu'il y a 3 808 logements dont la SNI devait gérer la construction et qui se trouvent à l'arrêt, que doit faire le Ministre de tutelle devant une telle situation ? Les Gabonais ont besoin d'être logés. Nous avons des inondations régulières. Des personnes meurent, des personnes perdent leurs biens matériels, souffrent et nous n'avons pas la possibilité de les loger alors que nous avons des logements qui sont achevés à 70, 60, 50% mais qui sont dans l'herbe ! Pourquoi sont-ils dans l'herbe alors que le programme de construction a été clairement établi et financé ? Nous avons besoin de comprendre. Si des personnes ont mal agi, le Gabon a besoin qu'elles assument leurs actes.

Vous affirmez toujours que l'audit de l'habitat est bloqué. Pourriez-vous être plus explicite ?

Ce qu'il faut retenir, c'est que nous avons commandité un audit de l'Habitat. Il apparaît aujourd'hui qu'il y a d'autres procédures, notamment l'action de la Cour des comptes et de la Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite (CNLEI). Nous prenons acte de cela. Qu'à cela ne tienne, nous espérons que ces démarches vont aboutir.

Est-ce que d'une manière générale, vos prédécesseurs et ces personnalités évoquées sont responsables de l'échec de la construction de 5 000 logements par an promis par le chef de l'Etat lors de son premier septennat ?

Le président de la République a instruit les membres du gouvernement de matérialiser sa politique, celle de l'égalité des chances. Nous devons le faire sans état d'âme, pour servir le bien commun. Dans le cas de la SNI, il y a un problème de management : les dossiers ne sont pas suivis. Et c'est grave parce qu'il y a des conséquences sur la vie des gens et sur les finances de l'Etat.

Le 2 décembre 2016, le Premier Ministre a instruit le Ministre en charge de l'Habitat de régler le différend qui oppose la SNI à la BGFI Bank sur le programme des 3 808 logements. La SNI et la BGFI Bank devaient trouver un arrangement à l'amiable. En effet, la BGFI Bank a récupéré 7 milliards de francs de la part des réservataires de logements du programme des 3808 maisons de la SNI. Où est cet argent ? L'Etat a le devoir de demander des comptes à la SNI et à la BGFI. Aujourd'hui, cette dernière refuse de répondre aux convocations du Vice-Premier Ministre. Or nous ne pouvons plus avoir des Etats dans l'Etat au nom de l'égalité des chances. Le Gabon doit changer parce que le monde est en train de changer. Ne laissons pas notre pays être davantage déclassé.

Vous avez signé, ces derniers mois, plusieurs protocoles d'accords visant la construction de plus de 200 000 logements à travers le territoire national. On se souvient que vos prédécesseurs avaient engagé la même démarche pour un résultat nul. Qu'est-ce qui vous garantit aujourd'hui la réussite de ces projets ?

Mes prédécesseurs ont eu des centaines de milliards de budget pour construire des logements et produire des parcelles probablement. On n'a pas vu les logements et pourtant les budgets ont disparu. On a tenu pour responsable le Président de la République alors qu'il avait donné les moyens.

Pour ma part, je n'ai eu aucun budget jusqu'ici et pourtant j'ai des investisseurs qui sont prêts à construire avec leur propre argent les logements nécessaires au pays. En effet, nous avons redonné confiance aux investisseurs dans la signature de l'Etat conformément aux instructions du chef de l'Etat, nous avons mis fin à la corruption dans l'Habitat, aux rétro-commissions et à toute forme de dessous de table. Pourquoi alors multiplier les obstacles alors que ce n'est ni le pouvoir ni le septennat du Vice-Premier Ministre ? 200 000 logements, c'est le besoin global et connu. On le confond avec les 270 000 logements qui est le programme de construction que nous sommes en train de lancer. Aujourd'hui, nous avons la capacité de loger un très grand nombre. Il suffit qu'on nous laisse travailler.

Sentez-vous des blocages ?

Oui ! il y en a et je compte sur le président de la République et sur le Premier ministre pour aider le Ministère de l'Habitat à démarrer les chantiers au plus vite. Pour cela il faut lever les derniers obstacles et sécuriser les investissements privés. Dans la nature, les organismes qui résistent au changement disparaissent. C'est la loi de l'évolution. Tout le monde doit accepter d'évoluer dans ce pays. Le Président de la République nous demande de changer avec lui. Ayons le courage de le faire.

Mais sans budget d'investissement, comment allez-vous faire ?

Nous avons mis en place des méthodes de financements qui n'impactent pas la dette publique de l'Etat et qui au contraire permettent de résoudre les problèmes liés non seulement au Ministère de l'Habitat mais aussi à d'autres Ministères, parce que nous avons développé un « smart code » qui impose un certain nombre de choses. Nous avons trouvé des partenaires qui accompagnent l'Etat par le biais des Partenariats public-privé (PPP). Et, comme ils ont, de nouveau, confiance en la signature de l'Etat, nous allons signer un certain nombre de conventions qui auront pour objet lesancements de travaux et nous sommes prêts à en signer d'autres avec des investisseurs.

Suite en page 5

CHANGEMENTS	COURS INDICATIFS DES DEVICES EN DATE DU 09/05/2017	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,0938	1USD =	599,705	1 USD	620,694	CAC 40	09/05/2017	5 388,03
		CAD	1,4986	1CAD =	437,713	1 CAD	461,145	DOW JONES	09/05/2017	20 982,13
		JPY	123,1000	1JPY =	5,329	100 JPY	554,115			
		GBP	0,8447	1GBP =	776,602	1 GBP	810,200			
		CHF	1,0878	1CHF =	603,013	100 CHF	63 140,29			
		ZAR	14,8494	1ZAR =	44,174	100 ZAR	4 593,56			
		MAD	10,8281	1MAD =	60,579	1 MAD	62,99			
		CNY	7,5513	1CNY =	86,867	1CNY	89,47			
		KES	112,8200	1KES =	5,814	1KES	5,99			

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
09 Mai 2017: 49,48